

Les salaires

Tarik Ocaktan

2020

Objectif

- Le salaire brut.
- Décompte patronal
- Cotisation sociale
- Comptabilisation du salaire

Définitions

Salaire brut

salaire brut total = salaire brut de base
+ rémunérations additionnelles

Salaire imposable

salaire imposable = salaire brut total
+ charges sociales déductibles

Impôt net sur les salaires

impôt net sur les salaires = impôt retenu
sur les salaires
+ crédit d'impôt
bonifiés

Salaire net

salaire net = salaire imposable
– impôt net sur salaire
– contribution *dépendance*
et *crise*

Contributions ou cotisations sociales

Les cotisations sociales sont constituées d'une :

- part patronale (*charges patronales*)
- part salariale (*retenues sur les salaires*)

Cotisation des *salariés*

- **Maladie** : Caisse Nationale de Santé (CNS), Mutualité des Employeurs
- **Pension** : Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP)
- **Contribution dépendance** : CNS
- **Contribution crise** : Trésorerie de l'État

Cotisation de l'*employeur*

assurance maladie, mutualité des employeurs, assurance pension, prestations familiales, assurance contre les accidents et les maladies professionnelles, assurance concernant la protection de la santé au travail, prestations du chômage

Charges (voir *comptes de gestion*)

- **Salaire brut** : constitue pour l'entreprise une charge qu'elle doit comptabiliser au débit du compte de charges
621 Rémunérations des salariés
- **Total des cotisations sociales à charge du patron** : est à porter au débit du compte de charges
623 Charges sociales (part patronale)

Dettes (voir *comptes de bilan*)

- **Personnel** : créditer le compte
47141 Personnel – rémunérations dues
pour le montant du **salaire net**
- **Centre Commun de sécurité sociale** : créditer le compte
4621 Centre Commun de Sécurité Sociale
pour le montant total des **cotisations sociales salariales et patronales**
- **Administration des Contributions** : créditer le compte
46124 Retenue d'impôt sur traitements et salaires
pour le montant des **impôts sur salaires**

Tableau de synthèse : Calcul du salaire & des cotisations sociales

Salaire brut	Décompte patronale
– Cotisation assurance maladie	Cotisation assurance maladie
– Cotisation assurance pension	+ Cotisation assurance pension
= Salaire imposable	+ Cotisation assurance contre les accidents et les maladies professionnelles
– Impôts sur salaires	+ Cotisations santé au travail
– Cotisation assurance dépendance	+ Cotisation mutualité des employeurs
= Salaire	= Total des cotisations sociales à charge du patron

Comptes de bilan

Actif	Passif
<i>Classe 2 :</i> Actif immobilisé	<i>Classe 1 :</i> Capitaux Provisions Dettes financières
<i>Classe 3 :</i> Stocks	
<i>Classe 4 :</i> Comptes de tiers (créances) (comptes 40 à 42)	<i>Classe 4 :</i> Comptes de tiers (dettes) (comptes 43 à 47)
	47141 : Personnel 4621 : CCSS 46124 : Adm. des Contributions
<i>Classe 5 :</i> Comptes financiers	

Comptes de gestion

Débit	Crédit
<i>Classe 6 :</i> Comptes de charges	<i>Classe 7 :</i> Comptes de produits
621 : salaire brut 623 : cotisations sociales à charge patronale	
S.C.=bénéfice	S.D.=perte